
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CNW-TELBECCODE 1

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

DÉCÈS DE M^e FRANÇOIS CASGRAIN L'INSTITUTION LUI REND HOMMAGE ET OFFRE SES CONDOLÉANCES À SA FAMILLE

Québec, le 1^{er} février 2019– C'est avec une profonde tristesse que l'équipe du Commissaire au lobbyisme a appris le décès – le 30 janvier dernier – de M^e François Casgrain, qui a occupé les fonctions de commissaire au lobbyisme de 2009 à 2017.

M^e Casgrain était animé d'une passion communicative et d'un amour profond pour le Québec et les institutions qu'il a dirigées. Juriste aussi rigoureux que studieux, il a su transmettre aux employés qui l'ont côtoyé le sens des valeurs démocratiques et du service public. Son engagement à l'égard des fonctions de commissaire au lobbyisme n'avait d'égal que sa fervente conviction du droit du public d'être informé des communications d'influence exercées auprès des institutions publiques.

Il a fait avancer à grands pas la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. Au cours des huit années de son mandat de commissaire au lobbyisme, M^e Casgrain s'est notamment engagé dans plusieurs travaux visant à proposer à l'Assemblée nationale des modifications à l'actuelle Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme. « M^e Casgrain était pleinement engagé pour la légitimité et la transparence des communications d'influence et ce fut un honneur pour moi de reprendre ce flambeau », témoigne l'actuel commissaire, M^e Jean-François Routhier.

Toute l'équipe du Commissaire au lobbyisme offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

M^e François Casgrain comptait 39 années de service public, dont près de 25 ans au service de l'Assemblée nationale, notamment au Directeur général des élections et au Commissaire au lobbyisme du Québec. Au cours de sa carrière, il a servi l'État québécois, ici comme à l'étranger, que ce soit à titre de conseiller juridique, d'avocat-plaideur, de directeur des affaires juridiques, de directeur général des élections et président de la Commission de la représentation électorale, de président de la Commission municipale et de commissaire au lobbyisme.

LE COMMISSAIRE
AU LOBBYISME
DU QUÉBEC

Nommé par l'Assemblée nationale du Québec dont il relève afin d'assurer son indépendance, le commissaire au lobbyisme a pour mission de promouvoir la transparence et la saine pratique des activités de lobbyisme exercées auprès des titulaires de charges publiques des institutions parlementaires, gouvernementales et municipales, ainsi que de faire respecter la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et le Code de déontologie des lobbyistes.

Par son expérience et son expertise en matière d'encadrement des communications d'influence, le Commissaire au lobbyisme du Québec vise à contribuer au renforcement de la confiance des citoyens envers les institutions publiques et les personnes qui les dirigent.

- 30 -

POUR INFORMATION : Daniel Labonté, conseiller en communication
Commissaire au lobbyisme du Québec
Tél. : 418 643-1959 ou cellulaire : 418 953-6286
Courriel : dlabonte@commissairelobby.qc.ca